

DELIBERATION N° 88/06-08 - DENOMINATION DES VOIES ET IMPASSES DU LOTISSEMENT "LES ALLEES DE LUDRES"

*Monsieur REINSTADLER, adjoint délégué à l'urbanisme, signale à l'Assemblée la nécessité de baptiser les voies et impasses du lotissement dit "les Allées de LUDRES".*

*Une double préoccupation préside la réflexion : le respect du nom des lieux dits et la particularité du site, proche de la S.N.C.F. et ancien point terminal de l'exploitation du fer à LUDRES.*

*Dans ce contexte, plusieurs noms peuvent être envisagés :*

- rue principale : Allée du Saussi*
- 1ère Impasse (depuis la rue du Bon Curé) : Impasse Victor BALTARD*
- 2ème Impasse : Impasse STEINBACH*
- 3ème Impasse : Impasse Pierre MARTIN*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de retenir les noms proposés.*